

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 5 BIS

Supprimer les mots :

« Au plus tard ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.